

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 04 avril 2011**

---

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Robert DEPLATIERE, Maire, a pris les décisions suivantes :

**Présents** : Mrs DEPLATIERE, GRANDJEAN, MASSARD, GUICHON, MANGUELIN, MILLET, LAPALUD, GENIN, Mmes BOUVET, GUYENNET, BURDET, CORNET, COTTE, CAMPANT

**Excusé**: Monsieur VIALON,

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN

**DROIT DE PREMPTION URBAIN : (2 dossiers)**

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente de terrain propriété 2B Foncier./ Clos des Dombes .

-Le conseil municipal n'envisage pas d'exercer son droit de préemption urbain sur la vente Froment/ de Grumble .

**SEMCODA :**

A l'unanimité le Conseil Municipal vote l'augmentation du capital.

**LOGEMENT COMMUNAL**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide la location proposée à Madame GROS concernant l'appartement 107, place du marché à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011 pour un loyer mensuel de 450,00 Euros.

**AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE PHASE 3**

En septembre 2009, une lettre de commande a été passée au cabinet MEGARD Architectes associées au bureau d'études SJA.

Ce contrat d'un montant de 14 400,00 euros TTC est basé sur un montant de travaux de 200 000,00 euros TTC.

Afin de prendre en compte l'augmentation de la masse des travaux supplémentaires, l'avenant des honoraires propose de passer ceux-ci à un montant de 20 000,00 euros HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré valide l'augmentation du coût des honoraires et autorise le Maire à signer l'avenant au contrat.

**RESULTATS D'APPELS D'OFFRES TRAVAUX AMENAGEMENT CŒUR DU VILLAGE**  
**Phase 3**

Le Maire donne lecture des entreprises retenues lors de la négociation et autorise le Maire à signer les marchés.

**Lot 1 SN2V pour 305 067,46 Eros Ht**

**Lot 2 SOCALF pour 69 955,00 Euros Ht**

**DEMANDE DE SUBVENTIONS**

-L'ADAM (Ecole de Musique de Villars les Dombes) demande à la commune une subvention exceptionnelle :

Après un vote à main levé

2 abstentions- 10 Non – 2 Pour

A l'unanimité pas de subvention pour l'école de Musique de Villars les Dombes

- AMICALE DES POMPIERS :Demande de versement d'une subvention exceptionnelle de 800 Euros.  
Le détail de cette somme sera demandé avant toute décision.

## **DEVIS**

A l'unanimité le conseil municipal retient le devis de l'entreprise JENTELET pour la rénovation de la façade de l'école maternelle pour un montant de 5339,66 Euros TTC .

## **ECOLE MATERNELLE**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'équipe enseignante de l'école maternelle qui sollicite la commune pour renouveler du matériel.

Pas de budget prévu pour ce matériel.

## **CENTRE DE LOISIRS Les GONES**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association les Gones qui fait part de ses problèmes de fonctionnement. (Manque de place, manque de matériel, etc...)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a mis en place un groupe de travail en collaboration avec le Directeur d'école et que ces problèmes seront traités.

La Communauté de Communes Centre Dombes sera sollicitée pour le futur projet de la garderie dans l'ancienne poste dans le cadre de la petite enfance.

## **INDEMNITES**

Le Conseil Municipal intègre à l'unanimité dans le régime des indemnités IEMP et IFTS que bénéficie Madame COINTET, secrétaire de mairie le grade de rédacteur principal , grade de Madame MULTON.

## **VOTE DES TAUX d'IMPOSITION 2011**

Après avoir donné lecture des bases d'impositions effectives pour 2011 ainsi que le rappel des taux votés en 2010, le vote municipal vote à :

1 Abstention

- 4 Non

- 9 Oui

une augmentation des taux de 1% pour 2011

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ET AFFECTATION DE RESULTAT -BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal après l'étude du compte administratif 2010 du budget communal et le vote des résultats de clôture décide d'affecter les résultats comme suit :

### **-Section de Fonctionnement**

au 002 Excédent de 364 076,94 Euros

### **-Section d'Investissement**

au 1068 La somme de 24 412,39 Euros

au 001 Excédent de 458387,61 Euros

**-Vote à l'unanimité un budget en équilibre en fonctionnement à 993 339,00**

**-Vote à l'unanimité un budget en équilibre en Investissement à 1 295 039,00**

Pour pouvoir financer les travaux en cours en 2011, une subvention exceptionnelle de 101 000,00 Euros du budget assainissement sera versée à la commune ; de plus en attendant les subventions à venir non confirmées un emprunt de 100 000,00 euros est inscrit. .

L'ensemble du conseil au vu du budget décide de ne pas entreprendre les travaux de la garderie et du vestiaire du foot en intégralité. Néanmoins du fait de la vétusté des vestiaires, il semble indispensable de refaire la peinture et de remettre en état les douches. Egalement du fait de l'urgence , l'étude de la réhabilitation de la garderie pourra débiter.

L'ensemble du Conseil valide cette décision.

## **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011 ET AFFECTATION DE RESULTAT ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal après l'étude du compte administratif 2010 du budget assainissement et le vote des résultats de clôture décide d'affecter les résultats comme suit :

**-Section de Fonctionnement**

002 Excédent de 240 865,52 Euros

**-Section d'Investissement**

001 excédent de 73 596,61 Euros

**-Vote à l'unanimité un budget en équilibre en fonctionnement à 352 465,00 Euros**

**-Vote à l'unanimité un budget en équilibre en Investissement à 263 561,61 Euros**

### **LOCATION GARAGE**

A la demande du trésor public, une délibération ne prévoyant pas d'augmentation concernant la location de garage pour 2011 est prise.

### **ECHANGE DE PARCELLES -VENTE A 2 B FONCIER**

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer le compromis de vente de terrains à 2 B foncier ainsi que la vente définitive.

#### **Motivations :**

a) Pour les besoins de la réalisation de la MARPA et des 2 immeubles collectifs de DYNACITE , le lotisseur 2B Foncier a obtenu un permis d'aménager modificatif le 31/08 :2010 sous le N° PA 001 235 05W 3004-M2 autorisant la modification de la superficie des espaces verts des lots huit et neuf du lotissement.

b) Ce permis d'aménager modificatif permet

- les stationnements aériens de l'opération DYNACITE sur son propre terrain,
- les liaisons des espaces verts avec le terrain MARPA.

c) Les lots vendus sont :

- Le Lot EV 3 cadastré A 1273 pour 632 m<sup>2</sup>
- Le Lot 29 cadastré A 1270 pour 169 m<sup>2</sup> et le lot A 1274 pour 468 m<sup>2</sup>

d) Prix de vente : Un euro symbolique , les biens étant grevés :

- d'une servitude non aedificandi (présence d'un étang dans la propriété mitoyenne)

(Tabouret Marcel)

- d'une servitude de stationnements au profit de l'ancien lot N°9 que 2 B foncier s'engage à abandonner lors de l'acquisition,

- Accepte la constitution d'une servitude de tour d'échelle et d'une servitude de jouissance exclusive correspondant à l'emprise du local poubelles de la Marpa sur le lot 31 au profit du lot 28.

L'ensemble des frais restant intégralement à la charge de l'acquéreur 2B foncier ;

### **QUESTIONS DIVERSES**

Dossier Chasse et Pêche : Monsieur le Maire informe l'ensemble des conseillers que le dossier avance.

L'ordre du jour est terminé, la séance est close à 00 heures 00